

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123026		1ere Gachée: 12:26 (1)		Date: 16/10/2025		reap141025092552		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 4.75 m3		référence commande(2):				Véhicule:	
client: 412700		CLIENTS AU COMPTANT NON A		6 rue principale 03.26.70.77.62 51520 Recy		M05		8x4 BONARD	
chantier: 270473				19 rue des Templiers 06.87.12.62.57 51150 Ambonnay		M05		BONARD YOHAN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
13:00				00:00		température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB205C350		BPS				XC1		CL 0,40	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0		C20/25			
appellation commerciale C20/25 XC1 S5 Dm10 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées Micro Beton									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER TRANSP INCOMPLET HYDROFUGE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				F.SYNTHETIQUES SPHRE ISOFLOW 956				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1